



# COMMUNE DE BOUCHEPORN

## PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019

---

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 15 novembre 2019, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

**Présents** : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – KAISER Christoph - STAGNO Corinne - BIEBER Céline – LACOTTE Stéphane - WANNY André - WEISSE Thomas - WEISSE Fabrice - LEONARD Richard

**Absents excusés** : WEHRUNG Julien - WEBER Barbara

**non excusés** : CEKANOWSKI Marc - LOSSON Thierry – SCHNEIDER Anne

### ORDRE DU JOUR

- 1- *Demande de financement du transport pour les sorties scolaires 2020*
- 2- *Bail commercial – Suppression des charges mensuelles*
- 3- *DUF – Modification des statuts*

#### 1 – DEMANDE DE FINANCEMENT DU TRANSPORT POUR LES SORTIES SCOLAIRES 2020

VU la demande de participation financière faite par la Directrice de l'école pour leurs sorties scolaires 2020 ;

VU les offres de prix ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- pour le séjour à VIGY du 08 au 09 juin 2020 de l'école maternelle de retenir l'offre du transporteur TRANSDEV GRAND EST de ST-AVOLD pour un montant de 480 € TTC ;
- pour la classe de neige à VAUJANY du 15 au 21 mars 2020 de l'école primaire de retenir l'offre du Centre LE FLUMET de VAUJANY pour un montant de 3.795 € TTC.

#### 2 – BAIL COMMERCIAL – SUPPRESSION DES CHARGES MENSUELLES

VU le bail professionnel N°1841/1192 signé le 09/01/2007 avec Mme Sandrine BOTTIN, pour son local d'infirmière ;

VU la provision mensuelle pour charges d'un montant de 15,00 €

CONSIDERANT l'absence de frais d'entretien pour cet immeuble,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de supprimer le versement mensuel de la provision pour charges d'un montant de 15,00 € et autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail professionnel.

### **3 – DUF – MODIFICATION DE STATUTS**

Après s’être fait présenter les modifications apportées aux statuts du DUF,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité adopte les nouveaux statuts du District Urbain de Faulquemont prenant en compte les modifications suivantes :

- intégration de la compétence “EAU” à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020
- passage de la compétence “ASSAINISSEMENT” du groupe des compétences optionnelles au groupe de compétences obligatoires
- intégration d’une nouvelle compétence facultative à savoir la politique de la santé d'intérêt communautaire :
  - Elaboration du contrat local de santé ou schéma équivalent
  - Possibilité d’attribution d’aides pour l’installation ou la reprise de locaux professionnels de santé sur le territoire du DUF
  - Possibilité de construire ou de subventionner la réalisation d’infrastructures et d’équipements médico-sociaux dans le but de maintenir des services de proximité
  - Accompagnement éventuel des actions de l’Etat en matière de santé

*Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,  
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 21h15*